

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 457

Artikel: La lutte contre la formation professionnelle élémentaire
Autor: Bühler, Blaise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La lutte contre la formation professionnelle élémentaire

Le fondement, ô combien légitime, du référendum lancé par l'Union syndicale suisse contre la nouvelle loi sur la formation professionnelle, c'est la lutte pour la qualification des travailleurs : il s'agit de leur donner, par le biais d'une formation suffisamment large, une certaine mobilité professionnelle, et par là d'éviter la surspécialisation d'ouvriers (même, et surtout avec diplôme !) qui se trouveraient ensuite liés à une industrie particulière... une industrie, voire même une machine ! 1)

Dans cette perspective, le point essentiel de la nouvelle loi qui est combattu par les référendaires, c'est la formation dite élémentaire (article 48), qui est définie comme l'acquisition de l'habileté et des connaissances nécessaires à l'utilisation de procédés simples de fabrication ou de travail, cette formation devant permettre, si possible, un changement d'entreprise.

La mise en cause de cette disposition cadre en effet parfaitement avec la logique syndicale.

Pourtant, si le référendum aboutissait, et si un nouveau projet venait à être étudié, il ne faudrait pas perdre de vue à qui cet article contesté était aussi destiné.

La nouvelle loi se distingue de l'ancienne, entre autres, par la mention qu'elle fait des invalides (articles 18) et par les allégements qu'elle pré-

voit dans leur formation. Et dans ce domaine comme dans d'autres (par exemple l'assurance-chômage), il semble bien qu'on ne pensait pas, ou très peu, il y a quelques années, aux "marginaux", handicapés, déficients ou sous-doués. On tend maintenant à modifier la législation pour tenter de combler cette lacune.

Dans cette optique, les spécialistes de la pédagogie curative voyaient d'un bon œil cette ouverture de la loi sur la formation professionnelle vers une intégration plus grande des adolescents ayant suivi des classes de développement, voire même des handicapés mentaux légers, dans le circuit professionnel normal ; ils décelaient là la possibilité de motiver les jeunes dont ils s'occupent en leur présentant comme un but atteignable un diplôme reconnu et en fin de compte une réelle réintégration professionnelle.

Donc, en vue d'une nouvelle loi, ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est-à-dire maintenir les handicapés dans leur ghetto sous le prétexte louable d'éviter à des jeunes, capables mais "flemmards", peu motivés ou mal informés, de suivre une formation professionnelle "au rabais" que le patronat attend avec beaucoup d'impatience.

Blaise Bühler

1) L'Union syndicale suisse : "Non seulement la nouvelle loi sur la formation professionnelle n'apporte rien de nouveau, mais elle aggrave la situation des jeunes ; elle encourage la semi-qualification pour faire pression sur les jeunes" (toutes les listes et cartes de signatures et de l'USS le 12 juillet).

Les officiers suisses : l'ère du soupçon

Sèche exclusion d'une société militaire d'un officier considéré comme politiquement trop à gauche. On peut ajouter "Rien de nouveau sous le soleil" si on se souvient du destin de Georges-Henri Pointet, né le 17 avril 1908 (il y a donc 70 ans) et qui est mort le 23 août 1944 au débarquement des forces alliées dans

le midi de la France, alors qu'il était officier de la première division française libre. Ayant pris position en faveur de la candidature de E.P. Graber au Conseil d'Etat neuchâtelois, en 1933, sans être inscrit au Parti socialiste, il eut des difficultés avec ses chefs militaires : il était lieutenant, et il dut s'expatrier en Egypte, ne trouvant pas d'emploi dans l'enseignement en Suisse. Jean Liniger lui a consacré une brochure en 1967 sous le titre "Georges-Henri Pointet – Vie – Textes – Documents".

Lobby suisse au travail : des cautions officielles

Le moins qu'on puisse dire est que la Déclaration de Berne a l'oreille de la presse suisse romande, et même de la presse suisse dans son ensemble : "L'infiltration des firmes multinationales dans les organisations des Nations Unies" (adresse utile : case postale 97, 1000 Lausanne 9), le dossier qu'elle vient de publier, a fait partout les grands titres, alimenté des commentaires (une seule exception notable : la "Neue Zürcher Zeitung" qui ne publie qu'un mince compte-rendu du document, un jour après les autres quotidiens, le tout assorti d'un commentaire faisant le lien entre les collaborateurs de la Déclaration de Berne et l'initiative bancaire socialiste...).

Saynète de la Ville fédérale

Quelque part à Berne, à une centaine de mètres de l'entrée principale du Palais (donc tout près d'une aile dudit, proximité significative d'importance et de gravité helvétique). Une salle austère, plutôt vieillotte, mal éclairée par une trop petite cour sur laquelle donnent des dizaines de bureaux du même genre tristement sérieux. Une séance avec une quinzaine de personnes (on pourrait dire messieurs, mais il y a une femme), dont une lourde proportion de docteurs en droit.

A l'exact milieu de la transversale du fer à cheval formé par les trois grandes tables de bois foncé, se tient, bien droit dans son inconfortable fauteuil, le président.

Pas tout à fait la quarantaine, pas même les tempes grises, un air de premier-lieutenant en civil, des yeux très vifs, presque inquiets à force de vigilance. Au reste, le style cadre supérieur de l'administration, avec dynamisme et efficience au service de la nation. Le genre qui veut dépoussiérer Berne, mais sans coup d'éclat. Porte, comme tant de gens sa philosophie sur lui : quand la couleur de la chemise fait audacieux,